

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures trente, le conseil municipal d'Artigueloutan, s'est réuni en mairie sur la convocation de Madame Marie-Claire Né, le Maire, affichée le 09 octobre 2026 et transmise par voie électronique le 09 octobre 2026.

**PRÉSENTS :** Marjorie BERLHE, Stéphanie CHAVANNE, Christelle COUDROY, Marie-Claire NÉ, Nathalie SARDO, Anne -Marie SEMMARTY-TILH, Patrick AUGUSTYN, Arnaud CURUTCHET, Julien CANDELON, Mathieu GAUVILLE, François HUMARAUT, Bertrand LOUBET, Guillaume MAURIES, Alain PERSONNE.

**PROCURATION :** Sabrina SEGUIER procuration à Marjorie BERLHE

**SECRETAIRE DE SÉANCE:** Anne-Marie SEMMARTY-TILH.

La séance a été ouverte sous la présidence de Marie-Claire NÉ, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, l'ordre du jour est rappelé :

Délib 1 : Renouvellement de la dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2027.

Délib 2 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation des vestiaires.

Délib 3 : Placements de fonds du Conseil Municipal sur Comptes à terme (CAT)

Approbation du procès-Verbal du 30 septembre 2026

## **I . Renouvellement de la dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2027.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, une décision de dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur 4 jours a été accordée au sein de l'école de la commune en 2023. Cette décision, valable pour une durée de 3 ans maximum, devient caduque au 31 août 2027. En vertu du titre III de l'article D.521-12 du Code de l'éducation, cette décision peut être renouvelée après un nouvel examen par les services de l'éducation nationale au niveau départemental.

Le directeur de l'école communale a fait connaître son souhait de poursuivre l'organisation du temps scolaire sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12H et de 14h à 16h30.

L'inspecteur de la circonscription a émis un avis favorable sur la reconduction de l'organisation du temps scolaire dans ces conditions.

La proposition sera soumise au vote lors du Conseil d'école, début novembre 2026.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la dérogation de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2027/2028, 2028/2029 et 2029/2030.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la demande de renouvellement de la dérogation du temps scolaire pour la rentrée 2027,

**TRANSMET** à Monsieur le préfet des Pyrénées Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité, et aux services départementaux de l'éducation nationale.

**APPROUVE**

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 15 voix
- Contre : 00 voix

## **II . Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation des vestiaires.**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation des vestiaires.

Elle ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense de l'opération a été évaluée à 273 419,40€ H.T (travaux et frais d'études et de contrôle).

Il convient maintenant de solliciter du Département le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE**

- d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention,
- de solliciter du Département le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

**PRÉCISE**

que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement annexé au dossier de demande de subvention.

**APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation des vestiaires.

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 15 voix
- Contre : 00 voix

### III . Placements de fonds du Conseil Municipal sur Comptes à terme CAT

le C.G.C.T. et notamment les articles L. 1618-1, L. 1618-2 et R. 1618-1,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, sur la réalisation de placements de fonds,

Après en avoir délibéré, en présence des membres du Conseil Municipal, et sous la présidence de Madame le Maire.

Le conseil Municipal décide de placer les fonds provenant de la vente d'un bâtiment communal et de souscrire à plusieurs comptes à terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1- Placement d'un montant de 100 000 Euros (cent mille Euros) et d'une durée de 12 mois

|                                                           |                                  |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres) | 100 000 Euros (cent mille Euros) |
| Durée du placement (en mois)                              | 12 mois                          |
| Taux d'intérêt (en %)                                     | 3.19 %                           |
| Taux actuariel (en %)                                     | 3.24 %                           |

- 2- Placement d'un montant de 50 000 Euros (cinquante mille Euros) et d'une durée de 12 mois

|                                                           |                                      |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres) | 50 000 Euros (cinquante mille Euros) |
| Durée du placement (en mois)                              | 12 mois                              |
| Taux d'intérêt (en %)                                     | 3.19 %                               |
| Taux actuariel (en %)                                     | 3.24 %                               |

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire de l'exécution de la présente décision en transmettant les formulaires de souscription auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques pour ouvertures des comptes à terme (CAT) avant la fin de l'année 2026.

**APPROUVE** la délibération concernant les 2 placements de fonds sur Comptes à terme.

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 15 voix
- Contre : 00 voix

## VI . Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2026.

Délibération prise au cours de la séance du 14 octobre 2026 numérotées de 1 à 3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

|                                                                                                               |                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Signature du Maire :</p>  | <p>Signature du secrétaire de séance :<br/>Mme SEMMARTY-TILH Anne -Marie</p>  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|